



**AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS
AXA ASIE ACTIONS (C-FR0000447849/D-FR0000447856),
FONDS COMMUNS DE PLACEMENT DE DROIT FRANÇAIS**

Paris – La Défense, le 15 juin 2023.

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP »), **AXA Asie Actions**, OPCVM de droit français conforme à la Directive européenne 2009/65/CE.

Nous tenons à vous informer que nous avons clarifié l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement de votre FCP étant entendu que votre FCP demeure classé article 8 sous SFDR 2.

Désormais, l'objectif de gestion est ainsi libellé :

« L'objectif de gestion est la recherche d'une appréciation du capital sur le long terme en investissant dans des valeurs qui réalisent une large proportion de leurs activités ou dont le siège social est situé dans des pays membres de l'indice de référence »

au lieu de :

« L'objectif de gestion est la recherche de performance, corrélée essentiellement au marché Actions de la zone Asie, par la mise en œuvre d'une gestion reposant sur la sélection d'instruments financiers par l'utilisation de modèles d'analyse quantitatifs et fondamentaux développés par AXA IM Equity QI ».

En outre, il est précisé dans la politique d'investissement que :

« (...) Le gestionnaire utilise (...) des modèles quantitatifs exclusifs pour repérer les titres de sociétés qu'il croit être des opportunités de placement attrayantes par rapport à leurs pairs du même secteur en fonction de leur valorisation et de leurs perspectives de bénéfices.

A partir de ce pool de titres, le gestionnaire cherche à construire un portefeuille bien diversifié, démontrant les caractéristiques de performance et de risque attendues tout en tenant compte des caractéristiques ESG pour atteindre l'objectif d'investissement [du FCP].

En ce sens, un modèle d'optimisation est utilisé pour construire le portefeuille et obtenir le meilleur profil de rendement ajusté par le risque tout en tenant compte des caractéristiques ESG. Le gestionnaire utilise plusieurs données ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) comme les notes ESG, les données sur les émissions de carbone, le comportement des entreprises et la diversité en plus de la norme financière ».



**Investment
Managers**

A compter du 20 juin 2023 (date de prise d'effet), le prospectus de votre FCP, son Annexe SFDR et les Documents d'Informations Clés (« DIC - PRIIPS ») tiendront compte de ces amendements qui ne constituent pas une mutation et qui ne requièrent ni un agrément AMF ni une action spécifique de votre part.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'ensemble de la documentation réglementaire sera disponible sur simple demande auprès de :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS

Tour Majunga – La Défense 9 –
6 place de la Pyramide
92908 PARIS – La Défense Cedex

et publié sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://funds.axa-im.com/> à compter de sa date de prise d'effet.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS